

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Le 2 Mars 2015, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 9 Mars 2015 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quinze, le 9 Mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Dolorès SAGESTE, Françoise PARANT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Jean-Pierre BERTHELOT, Bernard JACQUINET, Didier De AMORIN, Bernard WEILER, Clément GOELDEL, Olivier BAN.

Absent excusé : Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET.

Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

☞ **ORDRE DU JOUR** :

- **Délibérations** :
- **5/2015** : Autorisation au Maire à solliciter le SIEM pour l'enfouissement des réseaux électriques, et l'installation de l'éclairage public – à solliciter Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques concernant l'aménagement de la traverse du CD 26 (de Montchenot à la sortie de Villers Allerand).
- **6/2015** : Modalités de consultation du public pour l'élaboration du PLU (mise à disposition en mairie, aux heures d'ouverture des rapports de l'AUDRR avec cahier pour remarques si nécessaire).
- **7/2015** : remboursement à Mademoiselle HOUDEAU Véronique du trop versé de loyers
- **8/2015** : CMJ – aménagement du parc de la Mairie
- **Divers** :
- Hangar communal
- CMJ : aménagement du parc
- Etat de préparation du Budget
- Bulletin Municipal
- Questions diverses

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, nous avons reçu Monsieur Jérôme FLORENTIN, Directeur « service projets » de la Société PLURIAL NOVILIA, et Monsieur Damien BOCQUET, responsable des montages des opérations financières.

Monsieur FLORENTIN nous présente le futur projet de l'immeuble qui sera implanté sur le site de l'ancienne salle des fêtes. Cet immeuble sera composé de 13 logements (du T2 au T4). La livraison serait prévue pour début 2017.

L'intégration dans l'environnement a été respectée. Le bâtiment est aligné en hauteur avec la maison attenante rue du voisin Le bâtiment sera à niveau avec la maison qui se trouve dans l'alignement de la rue des voisins.

Il est possible de prévoir un ou des locaux professionnels au rez de chaussée.

PLURIAL attend les propositions des commerçants et /ou professions libérales. `

La toiture sera végétale, le brisis **en zinc ou en ardoise** et le contour des huisseries en zinc. Il n'y aura pas de vis-à-vis sur les maisons qui juxtaposent cet immeuble. Les hauteurs ont été d'autre part respectées.

La fontaine restera à sa place et le mur d'origine sera conservé.

Les riverains assistant à cette présentation, soulèvent le problème qu'ils auront pour garer leurs véhicules quand le bâtiment sera construit. Ceux-ci utilisent actuellement le parking de la salle des fêtes. Monsieur BAN souligne que les membres de la Commission Urbanisme étudient la question.

Le prix des loyers est attractif. Environ 5 € pour les T2 et jusque 6 € le mètre carré pour les T3 et T4 car en zone 3

Le Maire remercie Messieurs FLORENTIN et BOCQUET pour leur présentation. La séance du Conseil Municipal peut démarrer à 21 h 40.

Il est procédé à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Février 2015.

DELIBERATIONS :

Le Maire demande qu'une quatrième délibération soit ajoutée à l'ordre du jour 8/2015 CMJ aménagement du Parc de la Mairie. L'ensemble du Conseil donne son accord.

- **5/2015 : Autorisation au Maire à solliciter le SIEM pour l'enfouissement des réseaux électriques, et l'installation de l'éclairage public – à solliciter Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques concernant l'aménagement de la traverse du CD 26 (de Montchenot à la sortie de Villers Allerland).**

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil de lui donner leur accord afin de solliciter, le SIEM pour l'enfouissement des réseaux électriques et l'installation de l'éclairage public, Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques, dans la traverse du CD26 : de Montchenot jusqu'à la sortie de Villers Allerland (vers Rilly).

Après discussions, il est procédé au vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **6/2015 : Modalités de consultation du public pour l'élaboration du PLU (mise à disposition en mairie, aux heures d'ouverture, des rapports de l'AUDRR avec cahier pour remarques si nécessaire).**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place obligatoire du PLU (Plan Local d'Urbanisme), nous avons l'obligation de mettre à disposition des habitants les différents rapports de présentation de l'agence d'urbanisme en charge de l'instruction (diagnostics, perspectives d'évolution démographique, économique et sociale, les évolutions pressenties pour l'habitat, l'emploi, les équipements etc...). D'autre part, un cahier de doléances sera à la disposition des habitants. Monsieur WEILER propose que des habitants puissent donner leur avis ou faire part de leurs observations par courrier, voire même par mail.

Après discussion, il est procédé au vote :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **7/2015** : remboursement à Mademoiselle HOUDEAU Véronique du trop versé de loyers.

La Trésorerie Municipale de Verzy a contacté la Mairie pour l'informer qu'une erreur était survenue lors de l'établissement des factures des loyers de Mademoiselle HOUDEAU, et ce, depuis février 2011, d'où un trop perçu de **903,13 €**.

Le Maire demande donc aux membres du Conseil, l'autorisation de rembourser Mademoiselle HOUDEAU de ce trop perçu.

Monsieur DE AMORIN demande qui est responsable de cette erreur et qui est chargé de fixer le loyer ? La trésorerie n'a pas détectée l'erreur à temps.

M. Weiler suggère que la commission budget se charge de la vérification du calcul du montant des loyers.

Après discussion il est procédé au vote :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **8/2015** : *CMJ – aménagement du parc de la Mairie.*

Madame COURTEIX présente le projet du futur parc de la Mairie, dédié aux enfants jusque 6 ans Un mail avait été adressé avant la réunion de Conseil aux membres pour consultation et avis.

Trois fournisseurs ont été consultés :

- GROUD ESPACES VERTS,
- KOMPAN,
- HUSSON.

Après réunion de concertation de la commission culture et espaces verts, du 04 mars 2015 à 20 h, et examen des 3 devis, la Société HUSSON a été retenue, de par la qualité de ses produits et de sa prestation livrée et installée clefs en main. Il faudra prévoir une délimitation du parc devant la terrasse de la Mairie. Des bancs, poubelles, panneaux seront à installer. Nous attendons un devis pour la délimitation du parc.

Le Maire demande aux membres du Conseil un accord sur le principe de réaliser un parc aménagé pour les enfants jusque 6 ans.

Après discussion, il est procédé au vote :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5

ACCEPTE À LA MAJORITE.

Monsieur DUBOS demande aux membres du Conseil de procéder au vote pour que l'on inscrive au budget de 2015 une dépense de 25 000 à 30 000 euros

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ.

INFORMATIONS :

- *Hangar communal :*

Monsieur JACQUINET prend la parole. Nous avons reçu récemment la Société EYLOR pour le projet d'un éventuel hangar communal équipé de cellules photo voltaïques. Le coût serait de 30 000 € HT pour une construction de 400 M², sans compter les remblais, branchements, installation d'un algeco, etc...

Monsieur JACQUINET propose une nouvelle réunion de la commission urbanisme et patrimoine pour discuter de ce projet qui est à un stade très peu avancé. Celle-ci aura lieu le Vendredi 20 Mars prochain à 18 heures.

- *Etat de préparation du budget :*

Monsieur DE AMORIN prend la parole : « La situation financière s'est améliorée d'environ 18 000 € environ cette année sans réaliser des projets de grand ampleur.

Cette année, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts, donc les recettes. Il s'avère qu'il semble difficile de maintenir cette démarche car les besoins en dépenses sont assez élevés ne serait-ce qu'en fonctionnement. Ceci, je le rappelle, sans faire des projets importants et seulement en maintenant les infrastructures et la voirie dans un état de fonctionnement normal.

- *Elections départementales :*

Le Maire remet aux membres du Conseil un tableau et leur demande de s'inscrire pour les permanences obligatoires au bureau de vote pour les élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 Mars prochains.

- *Bulletin Municipal :*

Madame COURTEIX souhaiterait que le bulletin soit terminé la semaine prochaine. Les articles sont donc les bienvenus.

- *Les études en cours :*

Monsieur JACQUINET donne quelques informations sur le dernier projet étudié par la GNAT concernant dans le bourg la sécurité du CD26.

Le coût de l'opération est de 93 852 € HT. Le Conseil Général nous a attribué, au titre des amandes de Police, une subvention de 16 765 €. Il reste à financer 77 000 €. Le SIEM n'ayant pas programmé l'enfouissement des réseaux en 2015, ces travaux ne pourront être réalisés qu'en 2016. Le Maire demande au conseil Général de prendre en charge l'enrobé de cette section (estimation de 18 000 euros). Le maire a envoyé un courrier dans ce sens au Conseil général pour que le CIP Nord programme la rénovation de la chaussée de la rue Alphonse Hanin à Montchenot en 2016.

Monsieur JACQUINET informe les membres que le dévidoir situé à côté de la station d'épuration est en très mauvais état et la route risque de s'effondrer. Le coût des réparations est de 4 300 € TTC. Les travaux devraient être faits dans le courant de la semaine prochaine.

Monsieur JACQUINET a demandé plusieurs devis pour le nettoyage des tuyauteries des eaux pluviales non réalisé depuis plusieurs années. Deux entreprises ont communiqué leur offre :

SOGESSAE pour un montant de 6 187 € TTC et GUENEAU pour un montant de 4 735 € TTC pour le même temps passé.

Le Maire nous informe que lors de la réunion de la commission de sécurité qui a eu lieu le 25 février 2015 à la maison de retraite ORPÉA, le représentant des pompiers, lui a demandé de fournir un audit de conformité des hydrants (poteaux et bouches d'incendie) qui déterminera le remplacement de toutes pièces défectueuses, la mise en peinture normalisée la numérotation un contrôle du débit et de la pression. Des devis sont en cours

3 devis ont été faits pour le chemin de Germaine (750 euros) du **Mont Joly** (2500 euros) et du chemin des ruelles (700 euros)

- *Lotissement : informations*

Monsieur WEILER prend la parole.

Le Tribunal Administratif (TA) a décidé, suite à la requête de notre avocat, d'ordonner une expertise judiciaire contradictoire des hauteurs et ce, malgré l'abandon de la plainte de la partie adverse au TA. Cette expertise, contradictoire, sera probablement effectuée le jeudi 12 mars avant le jugement d'appel du mardi 17 mars. Le rapport de l'expert judiciaire pourrait alors être utilisé par notre avocat.

- *Équipement des employés communaux : informations*

Monsieur WEILER a reçu récemment avec Monsieur BERTHELOT un représentant de la Société COLLARD pour consultation de l'achat éventuel d'un tracteur et d'une tondeuse autoportée.

La commune a deux autres devis de Rocha et de Ravillon

La décision de l'achat d'un tracteur n'a pas été faite pendant le conseil.

***Personne ne souhaitant plus prendre la parole,
la séance du Conseil Municipal est levée à 23 h 30.***